



Conseil économique et social

Provisoire

17 septembre 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2004

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 juillet 2004, à 15 heures

Président : M. Koonjul (Vice-Président)..... (Maurice)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

- d) Programme à long terme d'aide à Haïti
- f) Évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit
- a) Rapport des organismes de coordination
- c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique
- e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous programmes du système des Nations unies
- g) Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications
- h) Tabac ou santé

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-42734 (F)



En l'absence de M^{me} Rasi (Finlande), M. Koonjul (Maurice), Vice- président, assume la Présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

d) Programme à long terme d'aide à Haïti
(E/2004/80)

f) Évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2004/86)

1. **M. Khan** (Directeur de la Division pour le soutien au Conseil économique et social et la coordination), introduisant le rapport du Secrétaire général sur le programme à long terme d'aide à Haïti (E/2004/80), dit qu'à la réunion officielle qui vient de se terminer, le Conseil a entendu des déclarations de M. Pierre, Ministre de la planification et de l'environnement d'Haïti, et de M. Guindo, Chef par intérim de la Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti (MINUSTAH), Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations unies. Il considère donc qu'il n'est pas nécessaire de brosser un tableau détaillé de la situation en Haïti.

2. Le rapport du Secrétaire général donne un aperçu de l'évolution de la situation depuis la dernière session de fond du Conseil et décrit le rôle de la MINUSTAH, y compris l'établissement d'un cadre de coopération intérimaire pour la coordination de l'assistance des donateurs (qui remplacerait éventuellement, le document de stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté), l'appel éclair de 2004 et le Programme intégré de réponse aux besoins urgents des populations et communautés vulnérables (PIR). Il a également mis en relief les activités de l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme concernant la situation des droits de l'homme en Haïti.

3. Toutes ces initiatives montrent que la communauté internationale tient à promouvoir la réconciliation nationale et à répondre aux besoins en matière de développement; toutefois, afin qu'Haïti puisse sortir du cycle de la pauvreté endémique et de la stagnation qui est à l'origine de l'instabilité politique, il a besoin d'un appui soutenu et concerté. Le Premier ministre du Gouvernement de transition d'Haïti a invité le Conseil à créer un groupe consultatif spécial pour Haïti pour aider à coordonner l'assistance à long terme.

Le Conseil doit veiller à ce que les efforts internationaux soient suivis comme il se doit en vue d'assurer une approche d'ensemble englobant l'instabilité politique et le redressement socio-économique.

4. Introduisant le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2004/86), l'orateur rappelle que dans sa résolution 2002/20 du 15 juillet 2002, le Conseil a créé un cadre pour la création de tels groupes. À ce jour, deux groupes ont été créés : l'un pour la Guinée-Bissau et l'autre pour le Burundi. Le rapport à l'examen a été soumis en application de la résolution 2003/50 du Conseil du 24 juillet 2003 par laquelle le Conseil décidait de tirer les enseignements de l'activité de ces groupes et invitait le Secrétaire général à faire rapport sur la question.

5. À l'issue d'une réunion officielle à forte participation tenue en 2004 pour évaluer les activités des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, le Conseil a conclu que ceux-ci avaient réussi à identifier les enseignements à tirer, à instaurer un partenariat entre les autorités nationales et les parties prenantes internationales et à améliorer la coordination au sein du système des Nations unies, en particulier entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, et, sur le plan intergouvernemental, entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Le rapport considère que les groupes consultatifs spéciaux ont été précieux pour des pays comme la Guinée-Bissau et le Burundi qui ne figurent pas toujours à l'avant plan de l'attention internationale, en jouant un rôle de sensibilisation et de coordination. Le Conseil voudra peut-être s'inspirer de l'expérience des groupes consultatifs lorsqu'il fera face à des situations analogues ailleurs.

6. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), Président des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, présentant le rapport complémentaire du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2004/92), dit qu'au début de sa session de fond de 2004, le Conseil a reconnu les besoins spéciaux des pays les moins avancés sortant d'un conflit et a invité les partenaires de développement, les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales à collaborer avec ces pays en vue d'intégrer les efforts en faveur de la mobilisation de

ressources et les efforts en faveur de la paix et de la stabilité.

7. Deux semaines plus tôt, le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau a pris part à une mission conjointe dans ce pays avec le Conseil de sécurité et a constaté que la Guinée-Bissau avait tourné une page depuis la mission conjointe de l'année précédente. Une équipe d'observateurs internationaux a jugé que les élections législatives du 28 mars 2004 étaient libres, régulières et transparentes et que les résultats étaient acceptés par tous les partis politiques. Le Groupe est d'avis que les conditions que la communauté internationale a fixées ont été respectées par le pays, et il est optimiste quant à l'avenir. Cet optimisme ne repose non seulement sur la réussite des élections, mais aussi sur les pas accomplis vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la confiance des milieux économiques et financiers internationaux.

8. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la confiance, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans l'administration publique et a nommé les fonctionnaires sur la base du mérite, contribuant ainsi à la stabilité institutionnelle. La Commission de trésorerie, qui compte le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) parmi ses membres, a examiné la gestion des recettes et des dépenses au sein du Ministère des finances et a accompli une amélioration rapide de la situation en matière de ressources et de capacité du Gouvernement à payer les salaires. Le Groupe considère qu'il faudrait récompenser la bonne gestion des fonds nationaux et internationaux par le Gouvernement.

9. Le Fonds de gestion économique d'urgence, administré par le PNUD, a suscité des contributions du Brésil, de la Chine, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et des membres de l'Union monétaire de l'Afrique occidentale, mais il reste un découvert important. Le Groupe invite instamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux à combler la lacune dans le budget d'urgence qui vise à assurer le fonctionnement continu de l'État à un niveau minimum, sans provision pour le paiement des arriérés de salaires ou le remboursement de la dette nationale, y compris la dette à l'égard du secteur privé.

10. Le Groupe consultatif considère que le Guinée-Bissau a besoin de l'aide publique au développement (APD) pour reconstruire son infrastructure agricole, économique et sociale et d'investissements privés pour

relancer son économie. Les forces armées doivent être transformées en un service professionnel grâce à l'amélioration des conditions de travail afin d'éviter la reprise du conflit. Le Fonds monétaire international (FMI) envisage de reprendre les activités de sa facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et la Banque mondiale a manifesté sa confiance à l'égard du pays par le biais de sa nouvelle stratégie à moyen terme. Les deux institutions ont souligné que leurs propres programmes ne pourront pas réussir en l'absence d'un engagement majeur et dynamique de la communauté des donateurs.

11. La Guinée-Bissau demeure un pays fragile dans une sous-région fragile. La stabilité du pays dépendra de la création d'emplois et de la croissance économique. L'Afrique dans son ensemble ne se trouve pas sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, mais la Guinée-Bissau, dont l'indice de développement humain du PNUD est tombé encore plus loin en 2004, a encore moins de chances d'y parvenir. La mission conjointe a abouti à la conclusion qu'il faut continuer à surveiller et soutenir l'évolution politique, économique et sociale et le rapport du Groupe formule des recommandations concrètes à l'intention du Conseil. Le Groupe a été encouragé par la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité concrétisée par deux missions conjointes successives en Guinée-Bissau qui ont traité à la fois de questions de sécurité et de questions économiques.

12. Présentant un rapport oral sur les activités du Groupe consultatif spécial pour le Burundi, l'orateur dit que deux faits nouveaux concernant l'intervention de la communauté internationale ont contribué aux efforts des Burundais à instaurer une paix durable et à effectuer la réconciliation nationale. Le premier est le forum des partenaires de développement organisé à Bruxelles en janvier 2004 par le PNUD et le Gouvernement belge qui a abouti à des engagements d'un montant de 1 032 000 000 dollars. Le deuxième est la décision du Conseil de sécurité du 21 mai 2004 tendant à autoriser l'Opération des Nations unies au Burundi qui contribuera au maintien de la stabilité en assumant la responsabilité du désarmement et de la démobilisation. Le Groupe consultatif spécial et M^{me} Carolyn McAskie, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'opération, a reconnu la nécessité d'une interaction étroite afin de faciliter les

appuis au développement, à la paix et à la sécurité du pays.

13. Le Groupe demande aux donateurs de décaisser le plus rapidement possible les fonds qu'ils ont promis et souligne l'importance d'une feuille de route globale qui relie les différents programmes de développement, conformément à la proposition figurant au communiqué final du forum des partenaires de développement. Des progrès ont été accomplis en matière d'allègement de la dette et de soutien à la balance des paiements : la Banque africaine de développement et les autorités burundaises ont élaboré un plan destiné à éliminer les arriérés du pays, la France et l'Italie ont annulé la dette bilatérale et la Belgique a fourni 4 millions d'euros pour soutenir la balance des paiements. Divers partenaires, y compris l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Union européenne, la Banque mondiale et le PNUD ont apporté une assistance en matière de gouvernance. Le Groupe signale qu'il faut progresser plus rapidement afin de respecter les termes de l'accord d'Arusha et de passer aux élections comme prévu.

14. Les organismes des Nations unies ont également accompli des progrès, le Conseil d'administration du PNUD approuvant un programme de pays pour 2005-2007 sur la base d'un document de stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté, du bilan commun de pays et du plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement. Le Comité exécutif du Fonds des Nations unies pour l'enfance a également adopté un programme de pays pour le Burundi.

15. Comme les efforts décrits ci-devant restent encore très inférieurs aux besoins du Burundi, le Groupe souhaite réitérer son appel à la communauté des donateurs en faveur de ressources, y compris des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la dette multilatérale créé par la Banque mondiale. Le pays se trouve à la croisée des chemins, et les efforts du Gouvernement et du peuple doivent trouver leur contrepartie dans un soutien international généreux et un partenariat authentique.

16. L'une des grandes réalisations des deux groupes consultatifs spéciaux a été leur capacité à jouer un rôle publicitaire important pour des pays qui se trouvent à la marge des principaux flux de l'assistance internationale. Ils ont constitué un moyen souple et non bureaucratique pour les autorités nationales compétentes, le système des Nations unies, les

institutions de Bretton Woods et d'autres organisations qui cherchent à mobiliser des appuis. La notion de partenariat entre les pays et la communauté internationale demeure primordiale.

17. Cette interaction positive a amélioré la coordination entre les organismes des Nations unies, en particulier le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, et a contribué à une approche d'ensemble qui englobe aussi bien la sécurité que les problèmes de développement. Les groupes consultatifs spéciaux ont également joué un rôle clef en renforçant la capacité de réaction globale des Nations unies pour les pays sortant d'un conflit, ce qui constitue un pas important; en effet, des études ont montré que la moitié des pays sortant d'un conflit retombent dans la guerre civile avant cinq ans. En renforçant les relations entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, les groupes consultatifs spéciaux ont aidé les pays à avancer dans des situations qui échappent aux mécanismes traditionnels. Malgré leur succès, les groupes consultatifs spéciaux ont besoin de l'appui opérationnel et matériel du système des Nations unies afin de pouvoir fonctionner le plus harmonieusement possible. À ce propos, l'orateur demande instamment au Conseil de prendre une décision définitive à cet effet.

18. **M. Pierre** (Observateur d'Haïti) dit qu'avec une population des 8 millions et un revenu national brut par habitant de 440 dollars, Haïti figure parmi les PMA. En outre, la crise politique prolongée a conduit au blocage des prêts internationaux et de l'investissement étranger, ce qui a affaibli encore davantage l'infrastructure économique déjà précaire. Face aux appels à l'aide d'Haïti, la communauté internationale a élaboré et exécuté un programme à long terme d'appui à Haïti et l'ONU a déployé la MINUSTAH.

19. Le Gouvernement de transition en Haïti s'emploie à créer un climat de sécurité propice à l'investissement, au redressement économique et social et à la tenue d'élections libres et démocratiques avant la fin de 2005. À cette fin, il présentera le 19 juillet 2004 à Washington son cadre de coopération intérimaire et rencontrera les représentants des institutions de Bretton Woods et les autres parties prenantes en vue de déterminer le meilleur moyen d'attirer de nouveaux investissements.

20. L'aide internationale à Haïti a repris sur la base d'un cadre pour l'assistance des Nations unies au

développement qui doit couvrir la période de transition d'ici à septembre 2006. Toutefois, il est essentiel d'élaborer un programme à beaucoup plus long terme à être exécuté en parallèle avec les activités de la MINUSTAH. À ce propos, le Gouvernement haïtien invite le Conseil à faire sa part dans la coordination du programme et lui propose d'accorder une attention particulière aux droits de propriété, à l'éducation, à la libéralisation économique, à la conservation et à l'infrastructure. Le Gouvernement soutient également le renouvellement du mandat du Groupe consultatif spécial pour Haïti qui surveillerait la réalisation des objectifs à long terme.

21. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, pense lui aussi qu'il faut un effort de longue haleine et un engagement international renouvelé pour refaire les structures économiques et sociales d'Haïti et aider le peuple haïtien à mettre en place une capacité institutionnelle et à la renforcer. Il est manifeste à cet égard qu'il faut revitaliser le programme d'assistance à Haïti existant de manière à ce qu'il tienne mieux compte de la situation actuelle.

22. La résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité souligne que les États Membres, les institutions et organismes des Nations unies et d'autres organisations internationales, en particulier l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, d'autres organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales doivent continuer à promouvoir le développement économique et social d'Haïti, en particulier à long terme, afin de parvenir à la stabilité, maintenir celle-ci et lutter contre la pauvreté, et demande instamment aux parties prenantes d'aider le Gouvernement de transition à Haïti à élaborer un programme et une stratégie de développement à long terme à cet effet.

23. Le Groupe des 77 et de la Chine est d'avis que le Conseil doit répondre à cet appel et à la demande formulée par le Gouvernement de transition en renforçant l'application du programme de soutien à long terme lancé par le Conseil dans sa résolution 1999/11. Il propose donc la reconstitution du Groupe consultatif spécial pour Haïti. Pour développer plus avant les résultats atteints à ce jour, et en vue de fournir des conseils quant aux mesures supplémentaires nécessaires pour répondre aux défis actuels en Haïti, le Groupe devrait être mandaté d'examiner les besoins

économiques et humanitaires, passer en revue les programmes d'assistance pertinents et de formuler des recommandations concernant un programme de soutien à long terme basé sur les priorités du pays et qui intégrerait les secours, le redressement, la reconstruction et le développement en une approche globale à la paix et la stabilité. La composition du Groupe devrait être limitée mais souple pour permettre la participation des pays à même de faire une contribution positive à ses travaux. Le Groupe devrait également chercher à coordonner ses activités avec le groupe créé par le Conseil de sécurité conformément à la résolution 1542 (2004) afin d'éliminer les doubles emplois et de promouvoir des synergies.

24. **M. Hamburger** (Observateur des Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie) et des pays du processus de stabilisation (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine), dit que les pays africains sortant d'un conflit devraient figurer parmi les plus hautes priorités du système des Nations Unies, et dans ce contexte, il se félicite de l'établissement des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau qui ont introduit une synergie nouvelle dans les relations entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité et ont rempli un vide institutionnel, permettant ainsi une participation plus holistique et mieux coordonnée du système des Nations Unies aux efforts en faveur de la stabilité politique et du bien-être social des pays en cause. Il n'est pas efficace de procéder à la consolidation de la paix d'après conflit en l'absence du développement économique et social, ni de poursuivre le développement économique en dehors d'un cadre politique de bonne gouvernance. Comme la sécurité, la gouvernance et le développement sont inextricablement liés, les activités des groupes consultatifs spéciaux devraient être placées dans le contexte plus large des discussions au sein des mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies sur la manière de promouvoir une réponse internationale cohérente face aux pays en crise.

25. Le rapport du Secrétaire général reconnaît clairement le potentiel additionnel représenté par les groupes consultatifs spéciaux. Il énumère les leçons importantes apprises concernant leurs modalités de fonctionnement et l'Union européenne partage pleinement la conclusion que l'efficacité de leur travail

est bien plus grande grâce à la prise en charge par le pays. Pour maintenir l'efficacité des groupes, ils devraient rester petits, représentatifs et équilibrés. Pour améliorer encore leur travaux, on pourrait renforcer l'interaction entre les groupes et le Conseil économique et social. Le Conseil devrait être en mesure de procéder à un examen plus approfondi des rapports des groupes, ce qui non seulement augmenterait le rôle des mécanismes intergouvernementaux pendant la période de transition, mais permettrait au Conseil de tirer des enseignements de ces exemples concrets et de donner, par la suite, des orientations politiques au système des Nations Unies. De même, la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité pourrait être améliorée dans les domaines où les deux organes ont un rôle à jouer, réduisant ainsi au minimum le risque de voir les pays retomber dans le conflit pendant la période de transition.

26. Le mandat des groupes spéciaux leur permet de jouer un rôle publicitaire important pour le compte des pays intéressés. Ils sont chargés de passer en revue les besoins humanitaires et économiques et les programmes d'assistance connexes et de formuler des recommandations concernant des programmes de soutien à long terme sur la base de leur priorités de développement. Il est important de surveiller les progrès accomplis au niveau des pays et d'évaluer l'impact opérationnel des travaux des groupes afin de s'assurer que ces objectifs sont atteints. Les groupes consultatifs font une contribution essentielle à une réponse plus efficace et mieux coordonnée et intégrée des Nations Unies.

27. Les groupes consultatifs sont également mandatés de fournir des conseils quant à la manière de garantir que la communauté internationale apporte une assistance suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace aux pays en question. À ce propos, l'Union européenne soutient la recommandation du Secrétaire général tendant à ce qu'ils établissent des liens plus directs avec la communauté des donateurs aux fins d'une mobilisation maximale de ressources. Les partenariats sont un élément essentiel des activités des groupes consultatifs, car ils déterminent non seulement les relations au sein de la communauté internationale, mais aussi celles entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité d'une part, et entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods de l'autre. L'Union européenne est en faveur d'un partenariat plus étroit

entre les groupes consultatifs et les institutions opérationnelles qui interviennent dans les situations d'après conflit, tant sur le terrain qu'aux sièges. En outre, les groupes consultatifs devraient également s'inspirer des recommandations génériques du Groupe de travail commun sur les questions de transition.

28. Les groupes consultatifs spéciaux sont un dispositif intérimaire répondant à un besoin précis; leur durée doit donc être limitée. L'Union européenne n'est pas favorable à l'élaboration de critères « couperets » génériques; elle estime que les décisions quant à la durée des groupes devraient être liées aux évaluations régulières conduites par le Conseil. Toutefois, il faut tenir compte de l'aspect de la durée limitée en examinant des propositions visant à accroître les ressources financières et humaines allouées aux groupes consultatifs. Il faut établir un équilibre entre un soutien administratif et technique suffisant, la souplesse et une gestion financière prudente d'une part et une collaboration plus étroite avec d'autres organismes des Nations Unies qui permettrait aux secrétariats de ces groupes de tirer parti de connaissances et compétences plus générales et d'éviter les doubles emplois.

29. **M. Neil** (Jamaïque) dit qu'étant donné le succès des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, la délégation jamaïcaine est en faveur du renouvellement de leur mandat. S'agissant de l'intervention éventuelle du Conseil dans la question d'Haïti, l'orateur se félicite du rapport connexe du Secrétaire général, mais pense que certaines de ses parties auraient pu être mieux rédigées. La situation en Haïti est manifestement critique et a été exacerbée par les difficultés historiques du pays et plusieurs catastrophes naturelles récentes. Par le passé, la communauté internationale n'a pas apporté à Haïti une assistance stable, mais l'instabilité macroéconomique actuelle justifie amplement l'intervention du Conseil économique et social.

30. Les principaux éléments du programme d'appui à long terme sont le développement institutionnel, la création d'emplois, la production d'énergie et le renforcement de la capacité de production. Le programme doit être dirigé par le pays lui-même et reposer sur les réalités concrètes de l'expérience haïtienne. À cet égard, la Jamaïque soutient le renouvellement du Groupe consultatif spécial pour Haïti puisque celui-ci est appelé à jouer un rôle important en mobilisant des appuis en faveur du programme à long terme et en facilitant son

application. Le Groupe consultatif devrait coopérer avec les autres organismes des Nations unies afin que l'aide à Haïti soit coordonnée et durable. Enfin, comme les objectifs de l'appel éclair n'ont pas été atteints, l'orateur engage une nouvelle fois la communauté des donateurs à poursuivre son assistance financière à Haïti.

31. **M. Sunaga** (Japon) fait remarquer que le Gouvernement de transition en Haïti fait tout son possible pour rétablir la stabilité et reconstruire la nation. Le Japon a répondu à l'appel éclair en apportant une aide alimentaire d'un montant de 2,5 millions de dollars; il a également fourni des secours d'urgence d'un montant de 320 000 dollars après les inondations de mai 2004. Au total, son APD s'élève à 140 millions de dollars, sans compter l'aide alimentaire et l'assistance fournie en vue de l'augmentation de la production alimentaire et de la satisfaction des besoins humains essentiels. Le Gouvernement japonais se demande par conséquent pourquoi le rapport du Secrétaire général (E/2004/80) ne fait aucune mention de l'APD japonaise. Le Japon fera une annonce concernant son aide future à Haïti à l'occasion de la conférence des donateurs qui se tiendra la semaine suivante.

32. Passant à l'Afrique, l'orateur dit que les groupes consultatifs spéciaux sur la Guinée-Bissau et le Burundi ont été créés au bon moment afin de mobiliser le soutien des donateurs et de coordonner les activités des parties prenantes. Le Japon salue en particulier les travaux accomplis par le Groupe consultatif pour le Burundi. La participation active du Gouvernement burundais aux activités du Groupe a montré une fois encore que la prise en charge par le pays est essentielle au développement. La paix au Burundi est cruciale à la stabilité de la région des Grands Lacs, et le processus de paix dans ce pays en est à un stade critique. Dans le cadre de ses efforts dans la région, le Japon a apporté une assistance active en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réinsertion ainsi que dans le domaine des réfugiés. Le Gouvernement japonais a encouragé le développement au Burundi par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la sécurité humaine. Il espère que ces efforts permettront une transition harmonieuse de la période des secours d'urgence à la période de développement dans les régions sortant d'un conflit.

33. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) dit que les groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et

le Burundi ont été des instruments utiles et efficaces de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Ils constituent des mécanismes importants pour la fourniture d'une assistance aux États aux premiers stades du redressement d'après conflit où la situation les empêche d'obtenir de l'aide par les voies régulières, et ont facilité un dialogue constructif entre chacun des pays et les institutions de Bretton Woods. En outre, les groupes ont rationalisé la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, en particulier dans les situations d'après conflit qui mêlent les problèmes politiques et économiques. Il est donc important que les groupes consultatifs spéciaux poursuivent leur coopération avec le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique en vue d'améliorer la coordination entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Le Conseil économique et social devrait examiner plus avant l'expérience que les groupes consultatifs ont accumulée en ce qui concerne la transition des secours d'urgence au redressement et au développement. Il est également important de ne pas oublier que les groupes ont été créés pour faire face à des situations concrètes. Il ne faudrait pas les reproduire trop librement, car une prolifération des groupes consultatifs spéciaux risquerait de chevaucher avec les mécanismes existants qui fournissent une assistance aux pays en situation d'après conflit. Il faut une approche équilibrée et pragmatique qui tient compte de tous les aspects de la situation dans ces pays. Il faut également prendre en considération l'ampleur et la nature de la présence des Nations unies dans les pays individuels ainsi que l'efficacité des mécanismes actuels chargés de la coordination et de la mobilisation de l'assistance des donateurs.

34. La délégation russe soutient les efforts amples et variés de la communauté internationale qui visent à apporter aux bénéficiaires l'assistance nécessaire à la normalisation de la situation dans les pays; il est manifeste que la communauté internationale doit continuer, à cette fin, de fournir une assistance humanitaire, économique, financière et technique globale et opportune. L'aide internationale et le recours à des mécanismes multilatéraux pour la fourniture et la mobilisation d'une telle aide pourrait mettre ces pays sur la voie du redressement et du développement durable.

35. **M. Filho** (Observateur du Brésil) dit qu'il faut répondre aux besoins économiques et sociaux à long

terme d'Haïti par des mesures qui viennent s'ajouter aux mécanismes existants. Le Brésil s'engage fermement à oeuvrer à cette fin, comme le montre sa participation aux forces de la MINUSTAH. S'agissant des conclusions du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, l'orateur associe sa délégation à la déclaration faite par le Président de ce groupe : il faut un appui stable de la communauté internationale pour préserver les progrès accomplis à ce jour et pour permettre aux pays de progresser vers le développement durable dans la stabilité. À ce propos, l'orateur rappelle les recommandations formulées dans le dernier paragraphe du rapport complémentaire du Groupe (E/2004/92).

36. **M. Owuor** (Kenya) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les groupes consultatifs appellent l'attention nécessaire sur la situation dans ces deux pays, et il est impérieux de leur fournir les ressources nécessaires à un fonctionnement efficace. La délégation brésilienne félicite le nouveau Gouvernement de la Guinée-Bissau du renouvellement de son engagement en faveur du partenariat et le gouvernement de transition du Burundi de son attachement à la paix. Malgré le bon travail accompli par les groupes, la réponse de la communauté internationale n'a pas été à la hauteur de l'attente. La délégation brésilienne est fermement convaincue que les deux pays ont besoin de soutien afin d'empêcher tout recul dans leur progrès vers la paix et le développement durable.

37. **M^{me} Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) dit que ses observations porteront surtout sur l'Afrique. Pour les pays qui n'ont pas de forte présence sur place, les groupes consultatifs spéciaux représentent un point de référence réel pour la coordination et la coopération et permettent de mieux comprendre la complexité des problèmes, ce qui aide le Conseil à remplir sa fonction de surveillance. Toutefois, ayant lu le rapport du Secrétaire général, elle considère qu'il faut des informations plus précises sur les façons dont ces groupes améliorent les activités de coordination des Nations unies. En rédigeant le mandat de ces groupes, il faut veiller à éviter tout chevauchement avec d'autres composantes du système et être prudent en leur accordant un rôle de publicité. En outre, tous les mandats doivent être assortis de repères clairs et de critères de succès, ainsi que d'une stratégie transparente de sortie. Enfin, il faut plus de temps pour

étudier les groupes existants de manière à régler les problèmes en suspens avant d'en créer d'autres.

38. **M. Brin Gutiérrez** (Guatemala) note que les groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau ont joué un rôle utile en assumant un rôle dynamique en matière de mobilisation de la coopération internationale et de collaboration avec les autorités nationales en matière de stratégies et de politiques. Les résultats positifs obtenus tiennent à la taille limitée de ces groupes et à leur souplesse. Avant tout, leurs membres ont été choisis en consultation étroite avec les pays intéressés. Ce mécanisme a renforcé les liens entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité et a approfondi la coopération entre les Nations unies et les institutions de Bretton Woods. Enfin, il faut faire preuve de prudence : le lancement simultané d'initiatives trop nombreuses peut rendre les résultats moins satisfaisants. Toutefois, le Conseil ne devrait pas être trop strict en excluant les pays de ce nouveau mécanisme en évoquant le manque de capacité ou de ressources.

39. **M. Andjaba** (Namibie) félicite les groupes consultatifs de ce qu'ils ont accomplis dans des délais relativement brefs en évaluant les besoins du Burundi et de la Guinée-Bissau et en recommandant des programmes à long terme destinés à appuyer la transition des activités de secours aux activités en faveur du développement. Leurs recommandations méritent d'être prises au sérieux. Tout en saluant l'évolution favorable de la situation en Guinée-Bissau, l'orateur note avec inquiétude que le fonds de gestion économique d'urgence n'a obtenu que 4 millions de dollars sur les 18 millions de dollars envisagés, et il invite la communauté des donateurs à combler la lacune. Il demande instamment à la communauté internationale de soutenir les élections présidentielles prévues pour mars 2005, et au Fonds monétaire international de reprendre ses programmes sans plus tarder. Dans le cas du Burundi, la Namibie se félicite des efforts du Gouvernement de transition en faveur de l'amélioration de la situation dans les pays; elle salue également l'établissement de l'Opération des Nations unies au Burundi. Elle note avec inquiétude que les annonces de contributions au forum des partenaires de développement du Burundi, tenu à Bruxelles en janvier 2004, n'ont pas été suivi d'effets. L'orateur demande instamment au Conseil d'apporter un plus grand soutien au Groupe consultatif pour le Burundi et de proroger le mandat du Groupe consultatif pour la

Guinée-Bissau afin de lui ménager suffisamment de temps pour vérifier l'application de ses recommandations. Enfin, passant à Haïti, l'orateur note que peu a changé pour le meilleur depuis 1999 et exprime l'appui de sa délégation à la reconstitution du Groupe consultatif spécial pour ce pays.

40. **M. Ruiz-Rosas** (Observateur du Pérou) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine concernant Haïti. Parlant dans une optique nationale, il dit que son gouvernement suit de près la situation et s'est engagé à contribuer au relèvement économique et social du pays et au rétablissement des institutions démocratiques. En conséquence, 200 ressortissants péruviens participent à la force de stabilisation créée conformément à la résolution 1542 (2004). Le rapport du Secrétaire général (E/2004/80) décrit les conditions dramatiques qui exigent des mesures correctives majeures et la délégation péruvienne soutient fermement les recommandations du rapport. L'action cohérente du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité est nécessaire pour parvenir au développement à long terme et à la protection des droits de l'homme. La délégation péruvienne se félicite de l'initiative tendant à reconstituer le Groupe consultatif spécial et espère que la prochaine conférence internationale des donateurs réussira à atteindre l'objectif de 924 millions de dollars nécessaires à l'exécution du programme de coopération au cours des deux prochaines années. Enfin, les acteurs régionaux et sous-régionaux ont un rôle à jouer en matière de stabilisation de la situation politique en Haïti et devraient collaborer aux efforts en faveur du redressement national.

41. **M. Leslie** (Belize) aligne sa délégation sur le Groupe des 77 et de la Chine pour appuyer la prorogation du mandat des groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et le Burundi. Passant à Haïti, l'orateur se félicite des éclaircissements apportés par le représentant de la Jamaïque quant aux difficultés rencontrées par ce pays et affirme que les efforts de revitalisation devraient être centrés sur sa population. Il est opportun que le Conseil joue un rôle actif en aidant Haïti à mettre au point une stratégie de développement à long terme en vue de promouvoir le développement économique et social. À cette fin, la reconstitution du Groupe consultatif spécial faciliterait la coopération et la coordination nationales et internationales. Le Gouvernement de Belize considère

que le bien-être durable en Haïti doit reposer sur le retour à la démocratie constitutionnelle et sur le rétablissement des droits de l'homme et libertés fondamentales.

42. **M^{me} D'Alva** (Observateur de la Guinée-Bissau) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle remercie le Conseil d'avoir décidé d'examiner les groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et le Burundi. Le peuple de Guinée-Bissau a fait preuve de fermeté malgré le conflit éprouvant et espère recouvrer prochainement une paix et une stabilité à long terme dont la première phase a été atteinte avec la tenue d'élections législatives. La deuxième phase consistera à organiser des élections présidentielles en 2005. Toutefois, la situation économique et sociale demeure précaire et la Guinée-Bissau a besoin de tout le soutien possible de la communion internationale et de l'intervention continue de l'ONU par le biais du Groupe consultatif. Des avantages importants découlent de la participation continue du Groupe : grâce à son soutien, toutes les parties demeureront braquées sur leurs obligations et la Guinée-Bissau continuera de progresser.

43. **M. Rojas** (Chili) dit qu'il concentrera ses observations sur Haïti où son pays participe aux activités humanitaires et à la MINUSTAH. Dans la limite de ses ressources financières, le Chili s'est employé à améliorer la situation du peuple haïtien. Il est important que la communauté internationale ait une stratégie à long terme d'aide à Haïti, et le Chili se joindra à toute initiative à cet effet.

44. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), Président des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau, dit qu'on éprouve un fort sentiment d'humilité en voyant l'excellent travail accompli par le personnel des organismes des Nations unies au Burundi et en Guinée-Bissau où il travaille dans des conditions extrêmement difficiles. L'orateur rend également hommage au peuple de la Guinée-Bissau qui a accueilli chaleureusement les Casques bleus quand ils sont arrivés pour aider à préparer les élections. Les groupes consultatifs tel que celui pour la Guinée-Bissau devraient garder un caractère provisoire et travailler en fonction de la situation sur place.

- a) **Rapport des organismes de coordination** (E/2004/67)
- c) **Coopération internationale dans le domaine de l'informatique** (E/2004/78)
- e) **Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous programmes du système des Nations unies** (E/2004/59; E/2004/CRP.1-4)
- g) **Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications** (E/2004/62 et Corr.1)
- h) **Tabac ou santé** (E/2004/55)

45. **M. Civili** (Sous-secrétaire général pour la coordination des politiques et les affaires interorganisation) dit que l'examen annuel du rapport du Conseil de coordination des chefs de secrétariat du système des Nations unies (CCS) pour 2003 (E/2004/67) ne peut pas donner une idée complète de la mesure dans laquelle la coopération interinstitutions commence à faire partie intégrante de l'activité quotidienne des différents organismes du système des Nations unies et des conseils de politique générale que le Secrétariat offre, dans ses rapports, aux principaux organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil économique et social et ses commissions techniques. Pratiquement tous les rapports que le Secrétaire général soumet au Conseil et à ses organes subsidiaires sont un produit interinstitutions. Ces rapports, ainsi que les rapports du CCS, devraient servir de base à l'évaluation de l'intensité et de l'impact de la coordination interinstitutions par le Conseil.

46. Les rapports annuels du CCS s'efforcent d'indiquer de quelle manière les organisations du système des Nations unies interprètent les objectifs et les priorités qui devraient guider la coopération interinstitutions et reflètent les principaux messages que les chefs de secrétariat communiquent collectivement à leur personnel. Pour que de telles indications générales soient utiles, les rapports doivent être à jour. Le CCS a donc couvert, dans le présent rapport, les sessions d'automne 2003 et de printemps 2004.

47. Le rapport donne tout d'abord un aperçu de la manière dont le système des Nations unies aborde les différentes dimensions de la Déclaration du Millénaire; puis examine la coïncidence croissante entre les

préoccupations de politique qui dominent les activités intergouvernementales, en particulier les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, et les principales questions sur lesquels le CCS concentre son intention. Troisièmement, les activités de coordination en matière d'élaboration et de coordination des programmes dans le domaine de la « triple crise » : VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance; et quatrièmement les efforts en faveur du développement d'une culture commune de gestion au sein du système des Nations unies qui sous-tendrait la coordination des programmes.

48. Après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les tendances les plus prometteuses dans les activités des organismes intergouvernementaux ont été les progrès accomplis vers l'intégration du suivi des conférences et le nouvel accent mis sur l'application de leurs décisions. Le Conseil et le CCS se sont employés à garantir que les processus de suivi des conférences aboutissent à la complémentarité des efforts plutôt qu'à leur chevauchement. La Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable ont à la fois facilité et compliqué cet objectif. Les deux sont essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais des difficultés persistent. L'un des principaux défis posés au Conseil et au CCS alors qu'ils se préparent à l'examen global de l'application de la Déclaration du Millénaire de l'ONU consiste à préserver la simplicité remarquable de ses objectifs tout en veillant à ce que les principales contributions apportées par les conférences des années 1990, et de celles de Monterrey et de Johannesburg soient pleinement exploitées. Le Conseil doit jouer un rôle direct dans le suivi du Sommet du Millénaire en 2005 en surveillant la réalisation future des objectifs du Millénaire pour développement.

49. La manière dont il exercera cette fonction aura une incidence cruciale sur l'interaction future entre le Conseil et le CCS. Les thèmes transversaux retenus par le Conseil pour ses débats de coordination affecteront également son interaction avec le CCS. De la même manière que la feuille de route du Secrétaire général pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire constituait le cadre fondamental du programme de travail du CCS pour les quatre années passées, le programme de travail pluriannuel que le Conseil adoptera aura un impact majeur sur l'ordre du jour CCS dans les années à venir. Les rapports annuels

du CCS pourraient constituer une toile de fond utile pour le débat de coordination. Le Conseil pourrait consacrer une journée à un examen de l'état de la coordination au sein du système à la lumière des rapports annuels du CCS et engager un dialogue avec différents groupes de chefs de Secrétariat -- par exemple, avec les institutions sociales une année, les institutions alimentaires la deuxième et les institutions d'infrastructures la troisième; de cette façon toutes les organisations du système auraient pu, à la fin de trois années, engager un dialogue direct avec le Conseil.

50. L'accent accru mis sur l'application des décisions est une autre tendance importante observée au sein des organismes intergouvernementaux. Cela ressort très nettement des thèmes retenus et de la manière dont le Conseil les examine, ainsi que des travaux de ses commissions techniques, en particulier la Commission de développement social. Ce sont surtout des questions de mise en œuvre sur lesquelles le CCS attire l'attention du Conseil. À mesure que les organes du Conseil mettent également l'accent sur la mise en œuvre, le CCS et le Conseil parleront de plus en plus fréquemment le même langage, les résultats des délibérations intergouvernementales auront un impact sur les travaux des institutions et les résultats de la coordination feront partie intégrante du dialogue entre le Conseil et les institutions du système.

51. En dernier lieu, le Comité du programme et de la coordination a fait des observations judicieuses au cours de son examen du rapport du CCS en juin 2004 qui pourraient être très utiles au Conseil, car elles contiennent des recommandations précieuses concernant les activités futures du système interinstitutions.

52. **M. Khan** (Directeur de la Division pour le soutien à l'ECOSOC et la coordination) dit que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, qui représente des gouvernements, le secteur privé, la société civile, des organisations à but non lucratif et des organisations multilatérales, a concentré son attention sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le deuxième rapport annuel du Groupe d'étude reflète un déplacement de la fracture numérique qui divise les pays, plusieurs pays et régions prenant du retard. La téléphonie mobile et les technologies sans fil se développent rapidement, surtout en Afrique, où la

prolifération des téléphones mobiles permet de brûler les étapes et de renoncer aux technologies traditionnelles et aux solutions conventionnelles. Le niveau moyen de pénétration de l'Internet et de la téléphonie mobile dans le monde en développement 2002 est équivalent au niveau atteint dans les pays développés cinq ans plus tôt. L'année 2002 est la première pendant laquelle le nombre de téléphones mobiles a dépassé le nombre de téléphones à fil dans le monde. Dans certains pays d'Afrique, il y a 10 fois plus de téléphones mobiles que de téléphones fixes. Des Africains plus nombreux ont commencé à utiliser des télécommunications au cours des premières années du XXI^e siècle que pendant tout le siècle précédent.

53. Malgré certains faits positifs, la tâche consistant à apporter les avantages des technologies de l'information et des communications au monde en développement est loin d'être accomplie, comme cela a été reconnu à l'occasion de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Genève en décembre 2003. Le Groupe d'étude a joué un rôle important en faisant figurer les problèmes de développement à l'avant plan à Genève et a également mobilisé ses réseaux étendus pour faire participer d'autres parties prenantes du secteur privé et de la société civile au processus préparatoire. Pendant la période précédant le Sommet, il a organisé plusieurs réunions régionales et une série de forums mondiaux et manifestations connexes. Au Sommet lui-même, il a créé un pavillon et plusieurs de ses groupes de travail ont organisé des tables rondes, arrangé des expositions et produit des publications. Le Groupe d'étude jouera également un rôle clef en ce qui concerne la suite à donner à Genève, y compris dans les délibérations sur la gouvernance de l'Internet, grâce à une série de réunions convoquées par lui-même et par ses antennes régionales. Fort de son expérience passée, il joue également un rôle actif dans la préparation de la deuxième phase qui se tiendra à Tunis en novembre 2005, en particulier quant à la gouvernance de l'Internet et le financement des mécanismes dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

54. Le Groupe d'étude a lancé plusieurs initiatives faisant intervenir de multiples parties prenantes : entre autres, la Global e-Schools and Communities Initiative, la série d'ateliers sur la sensibilisation aux politiques et à l'information en matière de technologies de l'information a l'intention des diplomates; le

programme de formation en matière de médias électroniques à l'intention des décideurs dans les capitales; les ateliers nationaux en matière de création de capacités organisés en Mozambique, en Malaisie et en Azerbaïdjan. Le Groupe d'étude a également continué à promouvoir des échanges d'expérience en matière de l'utilisation des TIC pour le développement et a établi et diffusé des publications sur des progrès technologiques importants et leur incidence pour les pays en développement.

55. Le rapport décrit également les priorités et objectifs du Groupe d'étude pour 2004, y compris le suivi de l'application des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information, la promotion d'un dialogue sur la gouvernance de l'Internet et d'autres questions de politique, et l'instauration d'un environnement propice à la création de partenariats «TIC pour le développement».

56. Le Groupe d'étude a clairement démontré que les gouvernements, la société civile et le secteur privé doivent collaborer afin de parvenir à une société de l'information véritablement mondiale, inclusive et axée sur le développement, conformément aux décisions du Sommet mondial. Il est désormais reconnu en tant qu'instrument pour la promotion des TIC en faveur du développement aux niveaux mondial, régional et national et a ainsi contribué au rôle de premier plan joué par l'ONU dans ce domaine stratégique. Le Groupe d'étude continuera à oeuvrer en faveur de la réalisation des objectifs des Nations unies pendant la période qui précédera la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et la phase de Tunis du Sommet mondial qui doit se tenir en novembre 2005.

57. **M. Laing** (Coordonnateur du Conseil pour les technologies de l'information et des communications) dit que le Secrétariat collabore étroitement le avec le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin d'assurer un accès facile à l'Internet de toutes les missions permanentes et missions d'observateurs. Il a également collaboré avec le Groupe de travail pour la nouvelle édition d'une brochure consacrée aux services mis à la disposition des délégués sur Internet ou qui fournit des renseignements sur les services en matière de technologie de l'information à la disposition des missions. Le Groupe de travail a soutenu l'initiative de la délégation d'Andorre tendant à permettre aux représentants à télécharger sur leur agenda personnel des données concernant leurs activités à l'ONU. Des

services sans fil sont largement disponibles au Siège de l'ONU pour les agendas numériques personnels et les ordinateurs portables. Le système de diffusion électronique des documents est en cours d'amélioration et son utilisation sera gratuite à partir de l'automne 2004. Enfin, Secrétariat et le Groupe de travail se penchent toujours sur la question des publipostages abusifs et des virus : des filtres ont éliminé quelque 95 % des problèmes, mais le Secrétariat et le Groupe de travail continuent de suivre de près la situation.

La séance est levée à 18 heures.